



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

## Conseil Municipal du 01.03.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 23 février 2016.

**PRÉSENTS** : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Paulette MARSY, Adjoint, , Mme Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Philippe BAUBAULT, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE-ALIBERT, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, M. CHARPENTIER Thierry, Mme Marie-France DELCROS, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

**SECRÉTAIRE** : Mme BONA

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme HOUIS	donne pouvoir à	Mme MARSY
Mme BONNAIRE	donne pouvoir à	Mme MALNOU
Mme HEBEL	donne pouvoir à	Mme MAZE-ALIBERT
M. ASSELOOS	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2016**

Monsieur FOUQUET-LAPAR indique qu'en page 15 : une partie de ses propos n'a pas été retranscrite. Il rappelle qu'il est intervenu en s'adressant à Madame GRIVOTET et qu'il a dit que même s'il trouvait normal que des questions soient posées afin de faire avancer les choses, il ne comprend pas qu'on mette en doute systématiquement le travail de l'équipe municipale et que cela devient blessant pour les bénévoles que nous sommes et qui font consciencieusement leur mission.

Madame GRIVOTET souligne qu'en page 18 il manque certains tableaux dans le compte rendu de la commission travaux.

Monsieur CHARPENTIER indique qu'il est très bien de recevoir les documents de façon dématérialisée mais il serait souhaitable d'avoir des tablettes numériques car il est très compliqué d'imprimer tous les documents.

Monsieur BOIS souligne que cette évolution vers la tablette est prévue mais pour le moment on continuera de façon dématérialisée et il indique que des versions papier sont toujours disponibles en Mairie pour ceux qui le désirent. Effectivement, ce conseil municipal a nécessité beaucoup d'informations préalables et il remercie l'ensemble du personnel pour le travail effectué.

### **DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

#### **1- Marchés Publics :**

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/ST/01 3/02/2016	Décision du Maire portant sur la passation d'un contrat de maintenance des portes et portails dans les bâtiments communaux	Société AVC SECURITE 23 avenue des Droits de l'Homme 45000 ORLEANS	Montant de la redevance annuelle <b>4 700,00 € H.T.</b>
2016/ST/02 9/02/2016	Décision du Maire portant sur la passation d'un contrat de maintenance du logiciel gestion des marchés publics	Société SAS JVS MAIRISTEM 7 Espace Raymond Aron Saint Martin sur le Pré 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE	Montant de la redevance annuelle <b>2 368,13 € H.T.</b>

## COMMISSION SPORTS DU 13 JANVIER 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 24 février)

Mme CHEVRIER présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Convention Mise A Disposition
- Point Rallye
- Annuaire des associations
- Nouveau Projet Associatif 2016
- Présentation Projet Course à Pieds partenariat Orléans, St Jean le Blanc et St Pryvé
- Affaires diverses

#### 1) Convention Mise à Disposition des équipements municipaux

Pour compléter les règlements intérieurs travaillés par les membres de la commission Sports dans les derniers mois, une convention de Mise à disposition des équipements municipaux a été travaillée et validée par les membres de la commission.

La mise en place des règlements intérieurs ainsi que les conventions de mise à disposition va permettre d'encadrer l'utilisation des salles municipales. L'application de ces outils aura un impact favorable sur le maintien en bon état de fonctionnement l'ensemble de nos équipements. Les conventions de mise à disposition vont responsabiliser les utilisateurs mais aussi clarifier les responsabilités de chacun.

-----  
**Hors compte rendu :**

Monsieur Pascal LANSON estime qu'il faudra être vigilant sur la communication car certaines associations vont prendre cette convention comme du « flicage ».

Madame CHEVRIER indique que ce genre de convention existe dans la plupart des communes et il ne s'agit en aucun cas de « fliquer » les associations. Le but est de garder de bonnes relations avec les associations. Il y a même des associations qui demandaient ce genre de document.

Elle remercie tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Monsieur BOIS souligne que certains points de ce document pourront être revus d'ici quelques mois.

-----

#### 2) Point Rallye :

Pour faire suite à la dernière commission où le Rallye a été évoqué, Mme Chevrier propose de faire le Rallye une année sur deux et donc de ne pas faire de Rallye en 2016. Concernant la Chasse aux trésors, Mme Chevrier propose de la transférer à la commission Jeunesse. La commission Jeunesse semble plus à même de travailler sur ce projet. La Chasse aux trésors sera donc proposée lors de la prochaine commission jeunesse.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble de la commission.

3) L'annuaire des associations :

Suite à des demandes régulières des associations, Mme Chevrier propose de produire un annuaire des associations. Ce document déjà existant (jusqu'en 2008, produit par les services) sera donc retravaillé en collaboration avec le service communication. Il prendra une forme numérique mais aussi une forme papier sur quelques événements : Forum, Semaine associative, Nouveaux arrivants.

La commission valide cette proposition qui semble un bon moyen de promouvoir les associations de la commune.

4) Nouveau projet associatif :

Mme Chevrier propose un nouveau projet : une semaine associative

Date : Semaine du 27 juin au 2 juillet

Lieux : Sites communaux

Publics ciblés : Associatif, Ecoles, Habitants

Projet :

Pour continuer à tisser un lien entre les associations et la municipalité, la commission Vie Associative, association propose la création d'une semaine dédiée aux associations sur la base d'une fête des associations. La semaine du 27 juin 2016 au 2 juillet 2016 traduit la fin de saison pour la quasi-totalité des associations et se prête parfaitement à la mise en place d'une fête qui clôturera la saison. L'objectif est de célébrer le monde associatif existant mais aussi de susciter l'accès aux associations aux futurs adhérents. L'ensemble des associations de la commune sera convié à cet événement (Sportives, loisirs, culturelles). Dans ce projet, seront associées les écoles.

Pour appuyer cette manifestation, un annuaire des associations sera créé et distribué tout au long de la semaine dans l'ensemble des associations. Cet annuaire permettra aux habitants, enfants, et personnes intéressées par le monde associatif de Saint Jean le blanc, d'avoir l'ensemble des informations et des contacts sur toutes les associations de la commune. Il sera aussi distribué lors du forum des associations en septembre 2016. Le Forum s'inscrivant dans la continuité de ce projet. Ces 2 événements étant en cohérence l'un et l'autre.

La semaine sera décomposée en plusieurs parties :

a) Porte ouverte associative

Afin de faire connaître les associations et leurs lieux de pratique, sur l'ensemble de la semaine, des créneaux spécifiques seront identifiés par les associations comme des créneaux d'essai gratuit pour des futurs adhérents. Deux types de créneaux seront proposés : pour adultes et pour enfants. Afin de toucher le plus de monde possible, les associations proposeront des créneaux et des heures en fonction du public ciblé. Pour compléter et augmenter le nombre de personnes concernées, les écoles seront conviées sur différents créneaux en journée pour essayer les activités et susciter la venue des enfants dans les associations.

Cette organisation sera commune entre les services communaux.

b) Les récompenses associatives le 29 juin 2016 :

Cette année les récompenses sportives seront ouvertes à l'ensemble des associations de la commune avec le prix de la reconnaissance. Les récompenses sportives deviendront donc les récompenses associatives. L'objectif est de regrouper l'ensemble des associations de Saint Jean le Blanc dans un moment festif et convivial.

c) Journée Interclasse :

Afin de mettre en relation une nouvelle fois les écoles et les associations ainsi que les intervenants des TAP, une journée dans cette semaine sera consacrée à un interclasse qui permettra de rassembler l'ensemble de la jeunesse de Saint Jean le Blanc avec comme partenaire les associations et les intervenants TAP.

d) Championnat Inter-associatif :

Cette semaine sera clôturée le samedi 2 juillet pour l'organisation pendant la journée d'un championnat inter-associatif sur une activité associative existant dans la commune. Chaque année cette activité changera. L'association en charge de l'activité sera organisatrice du championnat. Pour ne pas favoriser une association, les spécialistes de l'activité seront mélangés dans les équipes de néophytes. Ceci permettra aussi le mélange entre les associations. Pour cadrer ce championnat, un règlement sera conjointement travaillé entre la municipalité et l'association organisatrice de l'activité. Pour ce championnat, chaque association formera une ou des équipes. Un classement sera effectué à l'issue du championnat avec une remise de récompense avec un trophée qui sera gardé par l'association durant 1 année et remis en jeu l'année suivante dans une autre activité.

Actions de la municipalité :

- Moteur dans l'organisation
- Logistique
- Mise en place du cadre
- Lien avec les écoles
- Mise en place de la communication

Aspect financier :

- Communication
- Logistique (gérée par le service)
- Déplacement des écoles sur site
- Organisation (gérée par le service)
- Récompenses associatives et championnat
- Pot récompenses, Championnat

Ce projet est très bien reçu par l'ensemble des membres de la commission. Le service Sports et Vie associative va le proposer à l'ensemble des services concernés puis va provoquer une réunion avec l'ensemble des associations pour leur proposer le projet.

5) Présentation Projet Course à Pieds partenariat Orléans, St Jean le Blanc et St Pryvé

Mme Chevrier explique le Projet de la Ville d'Orléans qui **travaille actuellement à la réalisation de 3 circuits running** permanents en bord de Loire. Les circuits seraient décomposés en 5, 8 et 14 km et se situeraient entre le pont de l'Europe et l'Île Charlemagne. Il est essentiel, pour la poursuite de la réflexion, d'identifier les habitudes des coureurs et leurs attentes pour offrir un nouvel équipement sportif de plein air adapté à leur pratique sportive. Un groupe de travail sera bientôt constitué. La ville de St Jean le Blanc sera conviée.

6) Affaires diverses

Mme Chevrier propose à la commission différents thèmes pour la prochaine rencontre associative. Un thème est retenu pour le moment en date du 2 avril de 9h à 12h : La table ronde associative. Ce thème aura pour objet le partage entre les associations sur les problèmes rencontrés. L'échange permettra à chacun des participants d'avancer dans la gestion de son association.

-----Fin du compte rendu-----

## **DELIBERATION n°2016-03-012**

**Rapporteur : Mme CHEVRIER**

### **REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-3 précisant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement de service et de la tranquillité publique ;

**CONSIDERANT** que les équipements associatifs de la Ville sont affectés à l'usage public,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place un règlement intérieur des équipements communaux aux associations afin d'assurer la bonne gestion des lieux,

Il a pour but de conserver les installations visées en bon état, en permettant leur utilisation par l'ensemble des usagers autorisés dans les meilleures conditions possibles. Il a pour but également de maintenir la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de ces lieux.

Ce règlement est établi pour l'ensemble des salles et équipements de la commune hormis la salle de Montission et l'espace scénique qui détiennent un règlement particulier.

**VU** l'avis favorable unanime de la commission sports du 13 janvier 2016,

### **DECIDE :**

- **d'instituer** un règlement pour les installations suivantes :

- Complexe Sportif (rue Creuse) :
  - Tennis couvert
  - Tennis découvert
  - Gymnase
  - Salle de danse
  - Salle multi-activités
- Gymnase de l'Armandière et les bureaux associatifs
- Gymnase R. Travers
- Salle Emeraude
- Salle Saphir
- Salle Polyvalente A&B (salle d'activités et bureaux)
- Salles associatives de la maison de la petite enfance
- Salles d'Arts Martiaux et ses bureaux
- Salle de musculation
- Stade de Football « Lionel Charbonnier »
- Terrain extérieur de tir à l'arc
- Stand de Tir
- Terrain de pétanque et bureaux attenants
- Salle St Joseph
- Ensemble associatif du 154, rue des varennes (Salle Informatique, bureau et salle d'activités)

- Club d'astronomie
- Ecole municipale de musique pour la ou les associations musicales et de chant
- Ex-salle Dynamik'Ados (ALSH) ou salle annexe du centre de loisirs

*Adopté à l'unanimité*

### **DELIBERATION n°2016-03-013**

*Rapporteur : Mme CHEVRIER*

## **CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** que les municipalités propriétaires de locaux communaux peuvent mettre ceux-ci à disposition d'organismes (associations) pour leur permettre de réaliser leurs activités,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place une convention afin de formaliser cette mise à disposition,

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission sport du 13 janvier 2016,

### **DÉCIDE :**

- **d'établir** une convention type afin de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition des associations des locaux et/ou des installations municipales.

*Adopté à l'unanimité*

## **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 10 FEVRIER 2016**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 février 2016)*

Mme MARSY présente le compte rendu de la Commission :

### **I – ORGANISATION DE LA SOIREE « HONNEUR AUX FEMMES »**

- Validation du déroulement de la soirée
  - Accrochage – décrochage des œuvres / demi-salle de Montission
  - Billetterie
    - Ouverture des billetteries à 18h30 et 20h30
    - La billetterie sera effectuée à l'endroit prévu à cet effet.
    - Une signalétique particulière indiquera au public où se diriger (Sans ticket / Avec Ticket)
  - Cocktail dînatoire dans la demi-salle de Montission
    - Validation du contenu
    - Sans billet, pas d'accès au cocktail (système de sécurité mis en place)

## II – PREPARATION DE LA SAISON CULTURELLE 2017

### - **Renouvellement :**

○ De l'Après-midi récréative

*Spectacle musical offert par la Ville l'avant dernier dimanche du mois de novembre (dimanche 20 novembre 2016)*

○ De la Soirée « Honneur aux femmes »

*Au mois de mars 2017 à l'occasion de la journée de la femme. Volonté de pérenniser cette manifestation (contenu de la soirée à déterminer).*

○ Du partenariat avec l'Association du Blues O'Swing

*Partenariat pour une série de 4 concerts de septembre 2016 à juillet 2017 dont un concert de plein air au kiosque du Château.*

### - **Nouveautés :**

○ Organisation de projections régulières à l'espace scénique

*Public cible : les familles et les enfants. Organisation de projections pendant les vacances scolaires (film d'animation...).*

○ Semaine du Centenaire 14-18

*A l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, il est proposé d'organiser chaque année du centenaire des événements (conférence, projection, théâtre, lecture, etc...) autour de 14-18.*

○ Participation au « Festival AlimenTerre »

*Projection d'un documentaire autour de la question alimentaire suivi d'un débat avec le public et des intervenants extérieurs.*

### - **A l'étude :**

○ Partenariat avec la société Fun Melody concernant un ou deux événements

*Société d'un albijohannocien qui organise des spectacles, principalement musicaux... Programmation à venir : Emile et Images, Keen'V, Collectif Métissé, Jean Marie Bigard... Société qui organise déjà des spectacles à Montission.*

*Contour du partenariat à créer ou pas.*

## III - AFFAIRES DIVERSES

### - **Exposition Municipale d'Arts Plastiques**

- Validation des supports de communication

### - **Ecole Municipale d'Arts Plastiques**

- Volonté d'harmoniser toutes les prestations municipales (Ecole de Musique...).
- Validation du principe d'annualisation des inscriptions et de la possibilité pour l'utilisateur de payer en plusieurs fois :
  - Ré-inscription en juin
  - Inscription en septembre
  - 2<sup>ème</sup> paiement en octobre
  - 3<sup>ème</sup> paiement en novembre
- Validation de la modification du règlement de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

### - **Boîte à Lire**

- Validation du don d'une Boîte à Lire par le Lions Club à la Ville en guise de remerciement pour le partenariat existant autour du Salon des vins et du terroir.
- Localisation préconisée : Sud de la Ville (Clos de l'Arche ?)

-----Fin du compte rendu-----

## **DELIBERATION n°2016-03-014**

**Rapporteur : Monsieur BOIS**

### **EXPOSITION DE PEINTURES ET SCULPTURES ORGANISEE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES AU CHATEAU DE SAINT JEAN LE BLANC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 11 au 20 mars 2016 inclus au Château de Saint Jean le Blanc,

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel des frais à supporter par la Commune à l'occasion de cette exposition s'élève à 5 537 Euros,

**CONSIDERANT** la possibilité d'octroi d'une subvention par le Département du Loiret,

### **DÉCIDE :**

- **de solliciter** une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures se déroulant du 11 au 20 mars 2016 au Château de Saint Jean le Blanc.

***Adopté à l'unanimité***

### **COMMISSION FINANCES DU 18 FEVRIER 2016**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 février 2016)*

M. MILOR présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

#### **1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

#### **2. BUDGET COMMUNE 2016 : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2015**

#### **3. BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : BUDGET PRIMITIF 2016**

Suite à une question de Monsieur SILBERBERG, il a été décidé d'étudier courant 2016 les coûts de communication fixe et internet, afin de voir les économies possibles au travers d'une éventuelle commande groupée avec l'Agglo.

**4. BUDGET COMMUNE 2016 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**5. BUDGET EAU 2016 : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2015**

**6. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2016**

**7. AFFAIRES DIVERSES**

-----Fin du compte rendu-----

**PRESENTATION DU BP 2016**

Monsieur MILOR, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de budget primitif 2016 à l'aide du document récapitulatif projeté. Le projet détaillé a été adressé pour examen aux conseillers, préalablement à la réunion du Conseil.

Selon la règle de l'antériorité, chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante pour le 1<sup>er</sup> janvier. Toutefois, un délai lui est laissé par la loi jusqu'au 15 avril.

- En votant son budget primitif dans ce délai dérogatoire, la commune peut reprendre par anticipation les résultats de l'exercice N-1 et redonner au budget primitif son caractère annuel.
- Il n'y aura pas de Budget Supplémentaire, seulement éventuellement des Décisions Modificatives.

Un budget construit selon les orientations budgétaires :

- Le maintien du service rendu au public ;
- La stabilité des taux d'imposition malgré la baisse des dotations de l'Etat;
- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 3,9% hors charges de personnel;
- Une relative stabilité des charges de personnel (+0,9%);
- Un effort soutenu d'investissement sans recours à l'emprunt;
- Un maintien fort du soutien aux associations.

**1- LES RESULTATS 2015 POUR REPRISE ANTICIPEE**

**INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement réalisées en 2015 : 3 657 745,95

*dont résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (compte 1068) : 856 688,41*

*dont recettes de l'exercice : 2 801 057,54*

Dépenses d'investissement réalisées en 2015 : 3 344 973,97

*Résultat d'investissement de l'exercice 2015 : 312 771,98*

Excédent d'investissement reporté à la clôture 2014(001) : 65 131,90

Résultat global d'investissement à la clôture de 2015 : 377 903,88

<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE 2015 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>3 188 369,10</b>
<b>REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES</b>	<b>62 041,00</b>
<b>REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES</b>	<b>1 098 136,89</b>
<b>Déficit sur report</b>	<b>-1 036 095,89</b>
<b>RESULTAT FINAL NET</b>	<b>2 152 273,21</b>

**L'AFFECTATION DU RESULTAT SUR 2016**

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement : 2 810 465,22

Dotation en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (correspondant au solde des restes à réaliser moins l'excédent d'investissement) : 658 192,01

Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 : 2 152 273,21

## **BP 2016 – BALANCE BUDGETAIRE**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 181 043,21</b>
Recettes réelles	10 178 088,21
dont excédent provenant du résultat antérieur	2 152 273,21
Recettes d'ordre	2 955,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 181 043,21</b>
Dépenses réelles	8 413 157,21
Dépenses d'ordre	1 767 886,00

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 251 022,89</b>
Recettes réelles	2 483 136,89
Dont excédent provenant du résultat antérieur	377 903,88
Dont reports	62 041,00
Recettes d'ordre	1 767 886,00
Dont virement de la section de fonctionnement	1 287 665,00
Dont dotation aux amortissements	480 221,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 251 022,89</b>
Dépenses réelles	4 248 067,89
Dont nouvelles dépenses	3 149 931,00
Dont reports	1 098 136,89
Dépenses d'ordre	2 955,00

## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice	2015	2016	EVOLUTION
<b>Chapitre</b>	<b>Total budgété</b>	<b>BP</b>	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	46 083,00	16 000,00	-65,28%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	751 600,00	792 410,00	5,43%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 341 594,00	5 426 527,00	1,59%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 640 404,00	1 583 267,00	-3,48%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 440,00	206 461,00	8,98%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 400,00	150,00	-89,29%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 100,00	1 000,00	-90,99%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7 981 621,00</b>	<b>8 025 815,00</b>	<b>0,55%</b>
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 267 060,70	2 152 273,21	-5,06%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	42 915,00	2 955,00	-93,11%
<b>TOTAL</b>	<b>10 291 596,70</b>	<b>10 181 043,21</b>	<b>-1,07%</b>

## STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	BUDGET 2015	STRUCTURE	BUDGET 2016	STRUCTURE
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	46 083,00	0.58 %	16 000,00	0.20 %
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	751 600,00	9.42 %	792 410,00	9,87%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 341 594,00	66.92%	5 426 527,00	67.61%
7-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 640 404,00	20.55 %	1 583 267,00	19.73%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 440,00	2.37%	206 461,00	2.57 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 400,00	0.02%	150,00	0.00 %
7 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 100,00	0.14%	1 000,00	0.01 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 981 621,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 025 815,00</b>	<b>100,00%</b>

**EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Exercice	2015	2016	EVOLUTION
Chapitre	Total budgété	BP	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 852 208,00	2 687 645,00	-5,77%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 333 980,00	4 372 443,00	0,89%
014 - ATTENUATIONS DE CHARGES	40 566,00	108 323,00	167,03%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	547 283,00	550 420,00	0,57%
66 - CHARGES FINANCIERES	10 500,00	5 500,00	-47,62%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	247 406,00	110 549,00	-55.32%
022 - DEPENSES IMPREVUES	505 565,89	578 277,21	14,38%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 537 508,89</b>	<b>8 413 157,21</b>	<b>-1,46%</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 246 237,81	1 287 665,00	3,32%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	507 850,00	480 221,00	-5,44%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 754 087,81</b>	<b>1 767 886,00</b>	<b>0,79%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 291 596,70</b>	<b>10 181 043,21</b>	<b>-1,07%</b>

Monsieur CHARPENTIER indique qu'il est très difficile de suivre les explications de M. Milor car les éléments papier ne correspondent pas à ce qui est projeté sur les écrans. Monsieur MILOR indique que tous les documents ont déjà été envoyés lors de la convocation du conseil municipal et également de façon dématérialisée.

Madame GRIVOTET souligne que parmi tous les documents reçus les chiffres ne correspondent pas d'un document à un autre et il est impossible de s'y retrouver. Elle remercie pour la communication du document à destination de la Préfecture mais elle estime qu'on ne peut pas voter si les documents sont différents. Les montants de 2016 correspondent mais les montants budgétés en 2015 ne correspondent pas.

Monsieur MILOR ajoute que dans les documents envoyés beaucoup d'éléments ont été fournis pour la bonne compréhension de tous.

**STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Exercice	2015		2016	
	Total budgété	Structure	BP	Structure
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 852 208,00</b>	<b>33,41</b>	<b>2 687 645,00</b>	<b>31,95%</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 333 980,00</b>	<b>50,76</b>	<b>4 372 443,00</b>	<b>51,97%</b>
<b>014- ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>40 566,00</b>	<b>0,47%</b>	<b>108 323,00</b>	<b>1,29%</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>547 283,00</b>	<b>6,41%</b>	<b>550 420,00</b>	<b>6,54%</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,12%</b>	<b>5 500,00</b>	<b>0,07%</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>247 406,00</b>	<b>2,90%</b>	<b>110 549,00</b>	<b>1,31%</b>
<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>505 565,89</b>	<b>5,92%</b>	<b>578 277,21</b>	<b>6,87%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 537 508,89</b>	<b>100%</b>	<b>8 413 157,21</b>	<b>100%</b>

**LES SUBVENTIONS PAR FONCTION**

Exercice		2015		2016	
		Total budgété	Structure	BP	Structure
65733	- DEPARTEMENTS				
	020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	7 500,00	2,43%	7 500,00	2,41%
Total : 65733 - DEPARTEMENTS		7 500,00	2,43%	7 500,00	2,41%
657362	- CCAS				
	520 - SERVICES COMMUNS	130 000,00	42,11%	130 000,00	41,81%
Total : 657362 - CCAS		130 000,00	42,11%	130 000,00	41,81%
6574	- SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES				
	025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES	33 130,00	10,73%	31 730,00	10,21%
	04 - COOPER. DECENTRALISEE ACT. EUROP. ET INTERNAT	7 000,00	2,27%	10 500,00	3,38%
	212 - ECOLES PRIMAIRES	500,00	0,16%	500,00	0,16%
	22 - ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	1 344,00	0,44%	1 340,00	0,43%
	311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	1 200,00	0,39%	5 000,00	1,61%
	33 - ACTION CULTURELLE	10 550,00	3,42%	10 030,00	3,23%
	40 - SPORTS ET JEUNESSE - SERVICES COMMUNS	109 800,00	35,56%	108 100,00	34,77%
	510 - SANTE - SERVICES COMMUNS	985,00	0,32%	885,00	0,28%
	521 - SVCE A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES, INADAPTES	580,00	0,19%	430,00	0,14%
	524 - AUTRES SERVICES	0,00	0,00%	100,00	0,03%
	60 - FAMILLE - SERVICES COMMUNS	1 800,00	0,58%	600,00	0,19%
	61 - SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	4 200,00	1,36%	4 050,00	1,30%
	63 - AIDES A LA FAMILLE	160,00	0,05%	160,00	0,05%
Total : 6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES		171 249,00	55,47%	173 425,00	55,78%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>308 749,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>310 925,00</b>	<b>100,00%</b>

1,27 % d'augmentation pour l'ensemble des subventions

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2016	Reports	Total budgété
<b>10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	938 192,01		938 192,01
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		62 041,00	62 041,00
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	1 105 000,00		1 105 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>	2 043 192,01	62 041,00	2 105 233,01
<b>001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE</b>	377 903,88		377 903,88
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 287 665,00		1 287 665,00
<b>040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS</b>	480 221,00		480 221,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 188 981,89</b>	<b>62 041,00</b>	<b>4 251 022,89</b>

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	2016		
	BP	Reports crédit	Total budgété
<b>020 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>219 000,00</b>		<b>219 000,00</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>1 190 000,00</b>		<b>1 190 000,00</b>
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>30 500,00</b>	108 531,00	<b>139 031,00</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>523 431,00</b>	375 505,06	<b>898 936,06</b>
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 187 000,00</b>	614 100,83	<b>1 801 100,83</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	3 149 931,00	1 098 136,89	4 248 067,89
<b>040 - OPO ENTRE SECTIONS</b>	2 955,00		2 955,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 152 886,00</b>	<b>1 098 136,89</b>	<b>4 251 022,89</b>

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION (hors reports)

<b>01 OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	
OPO ENTRE SECTIONS - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 955,00 €
DEPENSES IMPREVUES	219 000,00 €
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT	85 000,00 €
REMBOURSEMENT TEMPORAIRE DE L'EMPRUNT	1 105 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 411 955,00 €</b>

<b>020</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	7 500,00 €
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 000,00 €
	HOTEL DE VILLE - PORTE ACOUSTIQUE	5 000,00 €
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	7 000,00 €
	BADGING	6 000,00 €
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE PROVISION	20 000,00 €
	ASPIRATEURS - SERVICE MENAGE	600,00 €
	AUTRES IMMOBILISATIONS - ATELIERS EV	5 000,00 €
	AUTRES IMMOBILISATIONS - CTM	5 000,00 €
		<b>59 100,00 €</b>

<b>112</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>	
	ACQUISITION GILET PARE BALLE ET CASQUE DE MOTARD	1 050,00 €
		<b>1 050,00 €</b>
<b>114</b>	<b>AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE</b>	
	VIDEO PROTECTION	140 000,00 €
	MATERIEL PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PROVISIONS	4 500,00 €
		<b>144 500,00 €</b>
		<b>145 550,00 €</b>

<b>211</b>	<b>ECOLES MATERNELLES</b>	
	ENCEINTES TBI - MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	100,00 €
	ORDINATEURS - MATERNELLE JEAN BONNET	1 140,00 €
	MOBILIER(BANCS) - MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	2 667,00 €
	VELO, TOURNIQUET, TAXI DOUBLE - MATERNELLE MG	974,00 €
		<b>4 881,00 €</b>

<b>212</b>	<b>ECOLES PRIMAIRES</b>	
	ORDINATEURS - PRIMAIRE DEMAY VIGNIER	2 720,00 €
	ORDINATEURS - PRIMAIRE JEAN BONNET	1 140,00 €
	TABLEAU INTERACTIF - PRIMAIRE DEMAY VIGNIER-CHARLES JEUNES	7 000,00 €
	TABLEAU INTERACTIF - PRIMAIRE JEAN BONNET	7 000,00 €
	MOBILIER (BUREAU DIRECTION) - PRIMAIRE DEMAY VIGNIER-CJ	940,00 €
	PROVISION MOBILIER SCOLAIRE	6 000,00 €
		<b>24 800,00 €</b>
<b>251</b>	<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE (APCP)	622 000,00 €
	CONSTRUCTION REST. SCOL. - MAITRISE D'ŒUVRE (HORS APCP)	150 000,00 €
		<b>772 000,00 €</b>
		<b>801 681,00 €</b>

<b>311</b>	<b>EXPRESSION ARTISTIQUE</b>	
	INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ECOLE DE MUSIQUE	2 400,00 €
		<b>2 400,00 €</b>
<b>33</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b>	
	ACCESSIBILITE SALLE SAINT JOSEPH	11 000,00 €
	COUVERTURE SALLE MONTISSION	11 000,00 €
		<b>22 000,00 €</b>
		<b>24 400,00 €</b>
<b>41</b>	<b>SPORTS</b>	
	ACCESSIBILITE - DOJO	8 100,00 €
	ACCESSIBILITE - GYMNASSE ARMANDIERE	7 600,00 €
	ACCESSIBILITE - GYMNASSE RUE CREUSE	47 000,00 €
	ACCESSIBILITE - GYMNASSE TRAVERS	5 100,00 €
	ACCESSIBILITE - STADE LC	32 000,00 €
	MOBILIER - GYMNASSE ARMANDIERE	3 000,00 €
	TAPIS DE SOL - GYMNASSE TRAVERS	3 000,00 €
		<b>105 800,00 €</b>
		<b>105 800,00 €</b>
<b>51</b>	<b>SANTE</b>	
	ACQUISITION D'UNE BORNE ETHYLOTEST	2 000,00 €
		<b>2 000,00 €</b>
<b>64</b>	<b>CRECHE ET HALTE-GARDERIE</b>	
	MOBILIER - CRECHE	700,00 €
	MOBILIER - HALTE-GARDERIE	500,00 €
	AUTRES IMMOBILISATIONS (PROVISION) - HALTE-GARDERIE	300,00 €
	AUTRES IMMOBILISATIONS (PROVISION) - CRECHE	1 400,00 €
		<b>2 900,00 €</b>
<b>71</b>	<b>PARC PRIVE DE LA VILLE</b>	
	ACCESSIBILITE BUREAU DE POSTE	7 500,00 €
	IMMEUBLES DE RAPPORT (PROVISION )	15 000,00 €
		<b>22 500,00 €</b>
<b>81</b>	<b>SERVICES URBAINS</b>	
	ECLAIRAGE PUBLIC- REMPLACEMENT ET AMELIORATION DE L'EXISTANT	50 000,00 €
	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	10 000,00 €
		<b>60 000,00 €</b>

FRAIS D'ETUDES	20 000,00 €
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	3 000,00 €
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 000,00 €
ABRI PROJET CMJ	7 000,00 €
ACCESSIBILITE VOIRIE	40 000,00 €
RESEAUX DE VOIRIE	7 000,00 €
MOBILIER URBAIN	20 000,00 €
FIBRE LIAISON HOTEL DE VILLE - AGGLO	30 000,00 €
TRAVAUX RUE DES ANGUIGNIS 2EME TRANCHE	385 000,00 €
	<b>517 000,00 €</b>
	<b>577 000,00 €</b>

A la fin de cette présentation, Monsieur MILOR indique qu'il a présenté un budget cohérent et de nouveau volontariste face aux baisses de dotations de l'Etat avec un effort significatif sur les charges de fonctionnement et en particulier les charges à caractère général.

Il remercie le travail de tous les services (administratifs et techniques).

Il remercie toutes les commissions et tous leurs membres qui ont œuvré pour la concrétisation de ces efforts.

Les charges de personnel sont maîtrisées et cette maîtrise devra absolument être maintenue dans les années à venir par une optimisation de la masse salariale.

Ces efforts sur les dépenses de fonctionnement nous permettront d'assurer l'épargne nette qui participera à nos futurs investissements.

Pour 2016 la commune continue un effort conséquent d'investissement. Globalement ce budget démontre un soutien fort à notre politique culturelle, associative, à nos écoliers, à l'ensemble de la petite enfance et la jeunesse. Il montre aussi un effort sur l'accessibilité de nos bâtiments et voiries, et la protection de nos administrés ainsi qu'un maintien du niveau de qualité de nos services publics. Et tout ceci sans modification du taux de nos impôts locaux et sans emprunt ; à ce sujet il rappelle que le ratio dette par habitant est particulièrement peu élevé. La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat nécessitera un maintien de tous ces efforts dans l'avenir auxquels on ajoutera la valorisation du patrimoine du non bâti communal, l'optimisation du patrimoine bâti communal, la recherche de nouvelles recettes et notre participation active à toutes les actions de mutualisation au sein l'Agglo.

Pour terminer il adresse tous ses remerciements et une pensée amicale et de soutien à Valérie Guignat qui a réalisé la majeure partie de ce budget. Il remercie également Amélie Menant pour l'excellent travail réalisé. Il indique que ce remerciements s'appliquent évidemment également au BP du service de l'Eau qui sera présenté ensuite.

Le débat est ensuite ouvert sur le budget primitif de la Commune.

Madame GRIVOTET estime qu'il est difficile de s'y retrouver avec la masse de documents qui a été envoyé par courrier et par mail. Les documents réglementaires de la Préfecture ont été reçus seulement le lundi midi et ce délai est très court pour les étudier. Elle souligne qu'elle ne met pas en cause le travail du personnel.

Dans le document de la Préfecture la présentation par fonction est très intéressante et permet une base de débat sur la politique de la Ville. Il contient aussi l'état du personnel, les emprunts garantis, les dotations aux amortissements il s'agit donc d'un document très intéressant mais le délai pour l'étudier n'est pas réglementaire.

Elle estime qu'au vu des difficultés, l'examen de ce budget aurait dû être reporté de façon à ce qu'il puisse être débattu dans de bonnes conditions.

Elle souligne que Monsieur MILOR a fait une présentation du budget certes intéressante mais trop rapide pour que tout le monde puisse le comprendre.

Monsieur MILOR souligne que la maquette budgétaire n'a jamais été diffusée jusqu'alors. Tous les documents nécessaires ont été envoyés dans les temps avec la convocation du Conseil Municipal.

Il est vrai qu'avec le compte rendu de la commission finances, lors du premier envoi, il manquait des tableaux, d'où un deuxième envoi par mail. Le fait qu'il manque des pièces dans l'envoi en dématérialisé n'a pas été gênant puisque tous les documents ont été correctement envoyés dans le dossier du conseil municipal.

Madame GRIVOTET souligne qu'il serait souhaitable d'arrêter de parler du passé et de se concentrer sur l'avenir de la commune.

Auparavant elle pouvait étudier la maquette budgétaire ; personne ne l'a jamais demandée sinon elle aurait également été diffusée.

Pour elle, il serait souhaitable que l'ensemble des documents soient envoyés une semaine avant le conseil municipal même de façon dématérialisée.

Madame GRIVOTET prend la parole concernant le BUDGET D'INVESTISSEMENT :

- « Note positive : il y a beaucoup moins de dépenses imprévues que l'année dernière, cela signifie qu'il est plus proche de la réalité.
- Ce qui est surprenant c'est le montant important des reports (1 098 136 €). On peut analyser cela de la façon suivante : le DOB 2015 n'était pas vraiment sincère. Elle redemande où en est l'élaboration du Plan Pluriannuel d'investissement.
- Toutes les opérations qui ont été mis en report ont-elles été engagées et dans quelle proportion ?
- Elle aimerait savoir pourquoi certaines sommes mises en report ne correspondent pas aux sommes budgétées l'année dernière.
- Elle aimerait savoir où en est l'étude de la programmation de la Médiathèque pour laquelle 40 000 € ont été régularisés
- Au niveau du PLU il y a à peu près 52 000 € qui vont être nécessaires pour la construction du Plan Local d'Urbanisme. Concernant le passage en communauté urbaine, il va falloir recommencer l'opération l'année prochaine pour établir un PLU intercommunautaire et rajouter quelques dizaines de milliers d'euros pour ce nouveau Plan. »
  
- Dans les éléments où il y des reports plus importants :
  - La réhabilitation de Montission (45 000 € en 2015 et report pour 51 838 €)
  - L'ascenseur de la mairie (20 000 € au BP 2015 et 28 000 € en report)
  
- Quand va-t-il y avoir un état des lieux de l'éclairage public et quand va-t-on programmer des renouvellements en fonction de cet état des lieux ce qui paraît indispensable. Elle ne voit pas beaucoup de retour en matière d'économie d'énergie.
  
- Elle souhaiterait savoir ce qu'il va être exactement mutualisé avec l'Agglo (30 000 € de budgété), va-t-il y avoir un retour sur investissement ?
  
- Elle souligne le peu de recettes de FCTVA.
  
- Au niveau des APCP, pourquoi la somme ne correspond pas dans le budget à la somme mise dans les APCP.

Réponse de Monsieur MILOR :

Il souligne que lui aussi est tourné vers l'avenir mais il faut rappeler aux gens qui font des critiques ce qu'ils ont fait avant.

- Sur les dépenses imprévues : ces charges d'équilibre effectivement permettront d'assurer notre future épargne nette.
- Le plan pluriannuel d'investissement est un document de travail interne mairie. Effectivement il n'est pas encore terminé ceci étant lié au manque de personnel. Pour l'instant on fait un PPI à court terme : il sera finalisé quand les problèmes de personnel seront résorbés.
- Pour la médiathèque, le projet est toujours d'actualité, les frais d'études serviront à préparer le futur investissement.
- Sur les reports, il n'a pas les détails. La réponse sera apportée plus tard.
- Pour la fibre Agglo, rien n'avait été mandaté au budget 2015 donc on l'a reporté au budget 2016.  
Concernant la fibre, pour les particuliers, Monsieur MILOR en profite pour indiquer que suite au programme lancé récemment par SFR, les premières prises ne seront posées que début 2017 avec un étalement jusque 2019.  
Le FCTVA est en baisse car il y a eu beaucoup d'investissement en 2013 (espace scénique) mais moins les années suivantes.

- Pour les APCP il y a 622 000 € sur la construction du restaurant scolaire mais 150 000 € (hors APCP) pour la maîtrise d'œuvre d'où une ligne budgétaire totale de 772 000 € qui se décompose en partie APCP et hors APCP.

Monsieur CORJON explique qu'effectivement un Plan d'Urbanisme Intercommunautaire va se mettre en place. Beaucoup de communes ont tout de même décidé de réviser leur PLU malgré ce futur passage en PLUI. Sur la commune de Saint Jean le Blanc on a décidé de le réviser le PLU notamment à cause de cet emplacement réservé qui gêne la population depuis longtemps.

L'Agglo ne va pas revoir l'ensemble des plans locaux d'urbanisme à l'échelle intercommunale courant 2017. C'est la loi qui impose le passage en PLUI. Il servira plutôt à faire de la prospective sur l'implantation des grands équipements, sur la répartition des logements. Concernant les 5 700 € qui sont inscrits au budget il s'agit du coût des photocopies qu'il va falloir faire pour la production de nombreux dossiers et tous les frais administratifs concernant la révision du PLU.

Concernant l'éclairage public, Monsieur GIRAUDET indique que les travaux ont permis une économie de puissance de 24370 W en 7 ans, ce qui nous donne pour un allumage de 4300 heures/an :

- 104 791 000 Wh, soit 104 791 kWh/an d'économie sur la consommation électrique de notre parc d'éclairage.
- ▶ Avec une hypothèse de 12 centimes du kW/h, nous obtenons une économie annuelle de fonctionnement de 12 575 €/an
- ▶ Ces quelques chiffres pour justifier que la commune de saint jean le blanc maîtrise ses investissements, et fonctionnement en « éclairant Juste et mieux »

Monsieur SILBERBERG souligne que le renouvellement ne se fait pas de manière supplémentaire mais sur la vétusté. Quand on change les ampoules on les change avec des ampoules à économie d'énergie.

Madame GRIVOTET estime qu'il serait souhaitable de connaître le retour sur investissement avec une étude globale.

Elle demande également où en est du budget annexe des panneaux photovoltaïques de l'espace scénique.

Monsieur MILOR répond que le budget annexe n'a pas encore été fait car on est en attente des chiffres, ce qui fait qu'on n'a pas encore vendu d'électricité.

Monsieur GIRAUDET donne quelques chiffres :

- ▶ **Relevés des consommations:**
  - **2014:** 23 280 402 Wh (mise en service 17/02/2014)
  - **2015:** 22 250 603 Wh
  - **2016:** 794 908 Wh

Dès élaboration du budget annexe par les services finances, une facture sera émise par la collectivité afin de percevoir d'EDF le paiement des Wh produits conformément au contrat d'achat signé avec EDF du 17/02/14 au 16/02/2034.

Monsieur BOIS insiste sur le fait que tous les documents ont bien été transmis normalement à tous mais il y a eu beaucoup de problèmes de surcharge de travail. Il souligne que tout le monde a eu les mêmes documents et le même temps pour les étudier.

Monsieur Pascal LANSON explique qu'il a eu du mal à préparer ce budget. Il souligne que c'est un moment important pour la commune ce vote du budget.

Il estime que dans la présentation de Monsieur Milor on insiste beaucoup sur la baisse du budget, on a donc l'impression que tout va bien. Quand on parle du réalisé, sur ce qu'on dépense, on est en augmentation. Les efforts ne pourront pas aller plus loin (frais de personnel) après il ne restera plus que l'impôt.

Les dépenses augmentent au fur et à mesure.

Sur le budget du CCAS le montant reste inchangé mais comme des charges ont été transférées sur ce budget cela signifie qu'il est en baisse.

Monsieur MILOR répond à Monsieur Pascal LANSON qu'avant les hausses d'impôt il y a la possibilité d'emprunter. Monsieur MILOR souligne ensuite que les efforts ont été faits pour coller le plus au réalisé. Le montant de la subvention du CCAS pourra être revu s'il y a des besoins supplémentaires. Les dépenses sociales sont plus à leur place dans le CCAS.

Madame LHOMME demande quel est le taux d'occupation des salles municipales et si le nécessaire est fait pour que ces salles soient louées au maximum.

Monsieur MILOR lui répond que le taux de location est satisfaisant et qu'il est possible d'avoir le calendrier des réservations sur demande auprès du régisseur.

Madame LHOMME se pose des questions sur les dépenses de téléphone qui sont conséquentes : 42 000 €.

Monsieur MILOR répond qu'il va y avoir un groupement de commande avec l'Agglo sur la téléphonie afin de faire des économies.

Monsieur CHARPENTIER souligne que 2 400 € ont été budgétés pour faire des annonces de recherches de jeunes généralistes et voudrait savoir si on avait des retours. Monsieur BOIS lui répond que non car l'annonce vient juste d'être mise en ligne.

Monsieur CHARPENTIER se demande pourquoi il n'y a rien de budgété pour le futur centre aquatique alors que la ville d'Orléans a budgété 2 000 000 €.

Monsieur BOIS indique que le dossier avance normalement et des explications supplémentaires seront données lors du prochain conseil municipal.

Monsieur MILOR ajoute qu'il sera toujours possible de faire une décision modificative pour l'étude de ce projet.

Concernant le fonctionnement, Madame GRIVOTET souligne que la note de cadrage préconise de réduire les frais de 3 %. Si on regarde de budget à budget effectivement il y a une diminution. Mais les charges à caractère général ont plutôt augmenté.

Elle pose des questions concernant :

- La somme de 7 000 € pour le traitement de la paye par le centre de gestion.
- Les 20 000 € pour la convention ADS avec la Ville d'Orléans
- Les charges de personnel qui ont augmenté de 4,2 %.
- Les dépenses de carburant : 20 000 €

Monsieur MILOR explique les frais de carburant sont dû aux frais de déplacement des agents communaux.

Monsieur BOIS souligne qu'un nouveau système va être mis en place avec des cartes individuelles et non plus par service pour assurer une meilleure gestion et un meilleur suivi.

Il indique également que le traitement de la paye par le centre de gestion apporte une meilleure prestation que la mutualisation par l'Agglo.

Monsieur CORJON explique qu'il y a eu une délibération en 2015 pour passer la convention ADS (Application du Droit des Sols) avec la Ville d'Orléans suite au désistement de l'Etat sur l'instruction des permis de construire. Avant l'Etat le faisait gratuitement, mais depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 il a fallu trouver une solution pour traiter ces dossiers, soit recruter en interne soit mutualiser avec la Ville d'Orléans. Aujourd'hui 12 communes ont rejoint la Ville d'Orléans pour l'instruction des permis de construire. L'année dernière il y a eu une dépense sur 6 mois, cette année il y a une dépense sur 12 mois. Il s'agit d'un transfert de charges de l'Etat.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur MILOR lit ensuite la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 :

### **DELIBERATION n°2016-03-015**

Rapporteur : Monsieur MILOR

## **BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2016 les résultats provisoires de l'exercice 2015 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2015, conformément au tableau suivant :

<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Recettes de fonctionnement		8 737 301.13
Dépenses de fonctionnement		8 193 896.61
Résultat de l'exercice	Excédent	543 404.52
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	2 267 060.70
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>2 810 465.22</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes d'investissement		3 657 745.95
Dépenses d'investissement		3 344 973.97
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	312 771.98
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	65 131.90
<b>Résultat comptable cumulé : D001</b>	<b>Excédent</b>	<b>377 903.88</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)		1 098 136.89
Recettes d'investissement restant à réaliser		62 041.00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)		-1 036 095.89
<b>Besoin (-) réel de financement</b>		<b>658 192.01</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)</b>		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		658 192.01

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)	2 152 273.21		
<b>TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :</b>	<b>2 810 465.22</b>		
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 152 273.21	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 377 903.88 R1068 : 658 192.01

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**OUI** l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- **de reprendre** par anticipation au budget primitif 2016 les résultats provisoires de l'exercice 2015, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2015, conformément au tableau figurant ci-dessus.

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (5 procurations)
* POUR	=	26
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	3

**DELIBERATION n°2016-03-016**

*Rapporteur : Monsieur MILOR*

**BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE – ETAT DES SUBVENTIONS**

**Le Conseil Municipal,**

**SUR PROPOSITION** unanime de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

NOM	MONTANT SUBVENTION (€)
Centre Communal d'Action Sociale	130 000
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000
Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc	200
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Saint Jean le Blanc	26 000
Prévention routière - Comité Départemental	80
Société Mycologique du Gatinais et des Régions de la Loire	150
Société d'Horticulture du Loiret - Section St Denis en Val - St Jean le Blanc	1 500
Union des Combattants du Loiret (UCL) - Section St Jean le Blanc	800
Comité de jumelage de Saint Jean le Blanc	10 500
FCPE	500
ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	250
Foyer Socio-Educatif - Collège Jacques Prévert	500
CMA Joué les Tours	140
Lycée Jean Zay	100
Maison Familiale rurale Semur en Auxois	50
Collège Jacques Prévert	300
Les Amis de l'Ecole de Musique	5 000
Association Fêtes et Loisirs	7 700
Association Micro-Informatique (AMIS)	1 100
Le carnaval Abraysien	150
Observatoire Astronomique de Saint Jean le Blanc	1 000
Les petits Zouzoux	500
Rallye Mathématique du centre	80
Amis de Komtoega	1 500
Association Sportive du Collège Jacques Prévert	500
Association Sports et Loisirs (ASL)	14 000
Football Club de Saint Jean le Blanc	52 000
ASPTT Orléans Cyclisme	250
Cercle Charles Jeune – Société de Tir	700
Golf Club Albijohanicien	250
Gymnastique Volontaire et Yoga	2 500
Karaté-Do	8 500
Les Aventuriers de l'Arc Perdu (ADAP)	2 000
Saint Jean Bien Etre « Loisirs Actifs »	1 400
Saint Jean le Blanc Basket	15 500
Saint Jean le Blanc Tennis	4 300

Sud Loire Tennis de Table 45 (SLTT 45)	3 700
Association Zikak Aster Twirling	2 200
Danse de société St Jean le Blanc	300
AIDES Région Centre	100
Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes (APLEAT)	100
Vie Libre « la soif d'en sortir »	100
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	85
Association pour la reconstruction du sein par DIEP	500
SOS Amitié Centre	100
Association pour Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans et Région (APADVOR)	130
Association d'Entraide pour les Handicapés (ASSEPH)	300
Association Familiale de Saint Jean le Blanc	600
Club de l'Amitié de Saint-Jean	4 050
Association l'Espoir	80
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loiret (CDIFF)	80
<b>TOTAL</b>	<b>303 425 Euros</b>

- **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget primitif 2016, au compte 657 = Subventions.

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (5 procurations)
* POUR	=	22
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	7

### **DELIBERATION n°2016-03-017**

Rapporteur : Monsieur MILOR

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE – ADOPTION**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2016 relative au débat d'orientations budgétaires 2016,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif 2016 de la Commune proposé par Monsieur le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2016 s'établit comme il suit :

**I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	ATTENUATION DE CHARGES	16 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	792 410.00
73	IMPOTS ET TAXES	5 426 527.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 583 267.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	206 461.00
76	PRODUITS FINANCIERS	150.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 955.00
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 152 273.21
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 181 043.21</b>

**II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 687 645.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 372 443.00
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	108 323.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	550 420.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 549.00
022	DEPENSES IMPREVUES	578 277.21
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 287 665.00
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	480 221.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 181 043.21</b>

**III – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 287 665.00
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 221.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	938 192.01
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	62 041.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 105 000.00

001	SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	377 903.88
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 251 022.89</b>

**IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 190 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 031.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	898 936.06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 100.83
020	DEPENSES IMPREVUES	219 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 955.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 251 022.89</b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances

**DECIDE :**

- **d'adopter** le budget primitif 2016 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (5 procurations)
* POUR	=	20
* CONTRE	=	7
* Blancs	=	2
* Abstentions	=	0

(vote à bulletins secrets)

**DELIBERATION n°2016-03-018**

Rapporteur : Monsieur MILOR

**BUDGET COMMUNAL – OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT  
SCOLAIRE – AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT (AP201601)  
– CREATION**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le décret L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

**CONSIDERANT** le besoin de créer une nouvelle autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire,

**Sur proposition** de la commission des finances,

Ouverture d'une autorisation de programmes et crédits de paiement :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°1		TOTAL AP	PHASAGE CP 2016	PHASAGE CP 2017
AP201601	Construction d'un restaurant scolaire	1 550 000,00 €	622 000,00 €	928 000,00 €
<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
	Emprunt	0	0	0
	Subvention	0	0	0
	Autofinancement	1 550 000,00 €	622 000,00 €	928 000,00 €

### **DECIDE :**

- **D'ouvrir** l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP201601 pour l'opération de construction d'un restaurant scolaire dans le cadre du budget primitif 2016 de la Commune.

***Adopté à l'unanimité***

### **PRESENTATION DU BP 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur MILOR, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de budget primitif 2016 du service de l'eau à l'aide du document récapitulatif projeté.

### **POINTS MARQUANTS :**

- NOUVELLE DSP EAU A COMPTER DU 01/01/2016
- AUCUNE DEPENSE DE TRAVAUX (ANNEE 2016 CONSACREE AU DIAGNOSTIC)
- MISE EN PLACE DU RESEAU DE TELE-RELEVÉ

### **RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 POUR REPRISE ANTICIPEE AU BP**

<b>EXPLOITATION</b>	
Recettes d'exploitation réalisées en 2015	398 934,93
Dépenses d'exploitation réalisées	352 968,18
<b><i>Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent)</i></b>	<b>45 966,75</b>
Excédent d'exploitation reporté à la clôture de 2014(002)	697 912,20
<b>Résultat global d'exploitation à la clôture de 2015</b>	<b>743 878,95</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 POUR REPRISE ANTICIPEE AU BP**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement réalisées en 2015	99 877,39
<i>dont résultat d'exploitation affecté à l'investissement (compte 1068)</i>	64 351,63
<i>dont recettes de l'exercice</i>	35 525,76
Dépenses d'investissement réalisées en 2015	99 251,12
<b><i>Résultat d'investissement de l'exercice 2015</i></b>	<b>626,27</b>
Excédent d'investissement reporté à la clôture 2014 (001)	21 822,29
<b>Résultat global d'investissement à la clôture de 2015</b>	<b>22 448,56</b>

<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE 2015 (exploitation + investissement)</b>	<b>766 327,51</b>
RAR DEPENSES	329 980,15
RAR RECETTES	0,00
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	<b>436 347,36</b>

<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>743 878,95</b>
<b>Dotation en recettes d'investissement au compte 1068</b> pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (correspondant au solde des restes à réaliser moins l'excédent d'investissement)	<b>307 531,59</b>
<b>Report à nouveau d'exploitation au compte 002</b>	<b>436 347,36</b>

**BALANCE BUDGETAIRE**

SECTION D'EXPLOITATION	
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>836 781,36</b>
Recettes réelles	836 347,36
dont excédent provenant du résultat antérieur	436 347,36
Recettes d'ordre	434,00
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>836 781,36</b>
Dépenses réelles	760 198,36
Dépenses d'ordre	76 583,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>406 563,15</b>
Recettes réelles	329 980,15
Dont résultat d'investissement 2015	22 448,56
Dont reports	0,00
Recettes d'ordre	76 583,00
Dont virement de la section de fonctionnement	40 000,00
Dont dotation aux amortissements	36 583,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>406 563,15</b>
Dépenses réelles	406 129,15
Nouvelles dépenses	75 282,00
Reports	329 980,15
Dépenses d'ordre	434,00

### LES RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE

Chapitre	2015	2016
	Total budgété	BP
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	697 912,20	436 347,36
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	434,00	434,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	410 000,00	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 108 346,20</b>	<b>836 781,36</b>

### LES DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE

Exercice			2015	2016
Chapitre	Nature	Sous Rubrique	Total budgété	BP
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL		657 800,00	714 000,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL		2 000,00	2 000,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 000,00	2 000,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000,00	2 000,00
022	- DEPENSES IMPREVUES		38 119,20	40 198,36
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		367 000,00	40 000,00
042	- OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS		36 427,00	36 583,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 108 346,20</b>	<b>836 781,36</b>

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Exercice	2016		
	Crédits nouveaux	Reports crédit	TOTAL BP
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVEST. REPORTE	22 448,56	0,00	22 448,56
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00	0,00	40 000,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	36 583,00	0,00	36 583,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	307 531,59	0,00	307 531,59
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>406 563,15</b>	<b>0,00</b>	<b>406 563,15</b>

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Exercice	2016		
	BP	Reports crédit	Total budgété
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVEST. REPORTE	0,00	0,00	0,00
020 - DEPENSES IMPREVUES	867,00	0,00	867,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	434,00	0,00	434,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES			0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	75 282,00	329 980,15	405 262,15
<b>TOTAL</b>	<b>76 583,00</b>	<b>329 980,15</b>	<b>406 563,15</b>

Le débat est ensuite ouvert sur le budget primitif 2016 du service de l'eau.

Mme LHOMME, suite à une question d'un administré, demande quand vont être changées les canalisations en plomb Levée de la Chevauchée.

Monsieur GIRAUDET explique que les services de la Loire n'autorisent pas de fouille trop profonde sur la Levée. Mais il n'y a aucun problème de plomb avec ces canalisations car un dépôt calcaire protecteur se forme à l'intérieur des tuyaux.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur MILOR lit ensuite la délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 :

### **DELIBERATION n°2016-03-019**

Rapporteur : Monsieur MILOR

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérative après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section d'exploitation est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2016 les résultats provisoires de l'exercice 2015 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat d'exploitation de clôture 2015, conformément au tableau suivant :

<b>RESULTAT DE LA SECTION D' EXPLOITATION A AFFECTER</b>			
Recettes d'exploitation			398 934.93
Dépenses d'exploitation			352 968.18
Résultat de l'exercice		Excédent	45 966.75
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)		Excédent	697 912.20
<b>Résultat de clôture à affecter</b>		<b>Excédent</b>	<b>743 878.95</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement			99 877.39
Dépenses d'investissement			99 251.12
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent	626.27
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		Excédent	21 822.29
<b>Résultat comptable cumulé : D001</b>		<b>Excédent</b>	<b>22 448.56</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)			329 980.15
Recettes d'investissement restant à réaliser			0,00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)			-329 980.15
<b>Besoin (-) réel de financement</b>			<b>307 531.59</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RESULTAT EXCEDENTAIRE) : 743 878.95</b>			
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068			307 531.59
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire à la ligne budgétaire 002 du budget N+1)			436 347.36
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 436 347.36	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 22 448.56 R1068 : 307 531.59

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**OUI** l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances,

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

### **DECIDE :**

- **de reprendre** par anticipation au budget primitif 2016 du service de l'eau les résultats provisoires de l'exercice 2015, et d'affecter l'affectation provisoire du résultat d'exploitation de clôture 2015, conformément au tableau figurant ci-dessus.

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 ( 5 procurations)
* POUR	=	22
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	7

### **DELIBERATION n°2016-03-020**

*Rapporteur : Monsieur MILOR*

### **BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU – ADOPTION**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'instruction M49 relative à la comptabilité des services d'eau et d'assainissement,

**VU** les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2016 concernant le débat d'orientations budgétaires 2016,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif 2016 du service de l'Eau proposé par Monsieur l'Adjoint chargé des Finances,

**CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2016 du service de l'Eau s'établit comme il suit :

#### **I – RECETTES D'EXPLOITATION**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE D'EXPLOITATION	436 347.36
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	434.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	400 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>836 781.36</b>

**II – DEPENSES D'EXPLOITATION**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	714 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	40 198.36
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 583.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>836 781.36</b>

**III – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	22 448.56
1068	AUTRES RESERVES	307 531.59
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	40 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 583.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>406 563.15</b>

**IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
020	DEPENSES IMPREVUES	867.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	434.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	405 262.15
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>406 563.15</b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- **d'adopter** le budget primitif 2016 du Service de l'Eau, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (5 procurations)
* POUR	=	22
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	7

**DELIBERATION n°2016-03-021**

Rapporteur : Monsieur MILOR

## **SALLE DES FETES DE MONTISSION – REMBOURSEMENT SUR LOCATION**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** la demande formulée par Monsieur EL HAMDI pour le remboursement d'un acompte de 402,12 € réglé pour location de la Salle des Fêtes de Montission suite à annulation des festivités de mariage,

### **DECIDE :**

- **de restituer** à Monsieur EL HAMDI domicilié 500 rue de la Cornaillère, l'acompte de 402,12 € versé pour la location de la Salle des Fêtes de Montission,
- **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal 2016, à l'article 678.

*Adopté à l'unanimité*

## **DELIBERATION n°2016-03-022**

*Rapporteur : Mme CHEVRIER*

## **CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les dispositions de l'article 10 indiquant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le seuil de subvention à 23 000 Euros par an,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016 ayant attribué une subvention de 52 000 Euros pour l'année 2016 à l'Association communale « Football Club de Saint Jean le Blanc »,

**VU** le projet de convention à passer avec l'Association pour attribution de la subvention 2016,

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission Sports,

### **DÉCIDE :**

- **de conclure** une convention avec l'Association « Football Club de Saint Jean le Blanc », afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2016.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

### **DELIBERATION n°2016-03-023**

#### **CONVENTION A PASSER AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DE SAINT JEAN LE BLANC POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les dispositions de l'article 10 indiquant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le seuil de subvention à 23 000 Euros par an,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016 ayant attribué une subvention de 26 000 Euros pour l'année 2016 à l'Association communale : Comité des Œuvres Sociales du personnel de Saint Jean le Blanc,

**VU** le projet de convention à passer avec l'Association pour attribution de la subvention 2016,

**VU** l'avis favorable unanime de la Commission sport et vie associative,

#### **DÉCIDE :**

- **de conclure** une convention avec l'Association communale : Comité des Œuvres Sociales du personnel de Saint Jean le Blanc afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2016.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **DELIBERATION n°2016-03-024**

Rapporteur : Monsieur CORJON

### **PLAN PLURIANNUEL DE GROUPEMENTS DE COMMANDES- ACHATS - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS-VAL DE LOIRE, LE C.C.A.S. D'ORLEANS ET LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire a proposé aux communes volontaires et au C.C.A.S. d'Orléans de se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats, listées dans un tableau annexé à la présente délibération.

Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes, en application des dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, qui prévoit les modalités de fonctionnement.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire est désignée coordonnateur des groupements, et est chargée, outre la procédure de passation, de signer les marchés, de les notifier et de gérer certains actes sur l'exécution de ces marchés. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Compte-tenu des moyens dont elle dispose, le pilotage technique des marchés sera assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire dans les conditions prévues par la convention.

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution du dernier marché conclu.

Par ailleurs, il convient d'annuler la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et pochettes avec impression et sans impression approuvée par délibération du 16 février 2015.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,**

### **DECIDE :**

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire, le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Checy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin Saran et Semoy
- **De déléguer** M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Mairie
- **d'annuler** la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et pochettes avec impression et sans impression approuvée par délibération du 16 février 2015 ;

***Adopté à l'unanimité***

## **DELIBERATION n°2016-03-025**

Rapporteur : Monsieur BOIS

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AVEC France ALZHEIMER**

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** le besoin de mettre en place une convention de mise à disposition pour les locaux communaux situés 7 levée des Capucins (1<sup>er</sup> étage) entre la Ville de Saint Jean le Blanc et l'Association France Alzheimer Loiret,

**CONSIDERANT** que la convention dans son article 3 prévoit que la mise à disposition des locaux se fera moyennant le versement d'un loyer de 700 €,

**CONSIDERANT** que la convention est consentie à compter du 4 mars 2016 pour un an renouvelable par tacite reconduction et sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

**VU** la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint Jean le Blanc et l'Association France Alzheimer Loiret,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de la convention.

***Adopté à l'unanimité***

## **DELIBERATION n°2016-03-026**

Rapporteur : Monsieur MILOR

### **REGLEMENT DES MARCHES DE PLEIN-AIR DE ST JEAN LE BLANC - APPROBATION**

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

**VU** la circulaire n° 77-705 du Ministère de l'Intérieur,

**VU** la circulaire n° 78-73 du 8 février 1978 relative au régime des marchés et des foires,

**VU** l'article L 2211-1 et suivants du C.G.C.T. relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, sa circulaire du 1er octobre 1985 et son décret du 30 novembre 1993, respectivement relatifs à la validation des documents de commerce et artisanat des professionnels avec et sans domicile fixe,

**VU** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2009-194 relatif à l'exercice des activités ambulantes du 18 février 2009, l'arrêté du 31 janvier 2010,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place un règlement pour les marchés de plein air de Saint Jean le Blanc, notamment dans le contexte de l'ouverture du nouveau marché de l'île de Corse,

**CONSIDERANT** que ce règlement a pour but de déterminer les jours et heures des marchés, ainsi que la réglementation les concernant et de rappeler les conditions à respecter pour obtenir l'autorisation d'exposer des marchandises à la vente dans le cadre de ces marchés,

**VU** le projet d'arrêté municipal portant réglementation des marchés annexé à la présente délibération,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** le règlement des marchés de plein air de Saint Jean le Blanc, qui sera mis en application sous forme d'un arrêté de Monsieur le Maire.

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	24
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (5 procurations)
* POUR	=	27
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	2

-----

Madame LHOMME demande s'il y aura des toilettes sur le site.

Monsieur GIRAUDET indique qu'il s'agit des toilettes présentes au bout de la rue des Varennes qui seront utilisées.

### **DELIBERATION n°2016-03-027**

*Rapporteur : Monsieur CORJON*

#### **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** que La Société SAXO & CO sise à Sandillon, souhaite se porter acquéreur d'un terrain communal situé rue des Anguignis, cadastré BC 311, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 900 €,

**VU** l'avis de France Domaine en date du 1<sup>er</sup> février 2016 ayant estimé le bien à 5 900 €,

**CONSIDERANT** que le vendeur et l'acquéreur sont tombés d'accord sur l'offre d'achat à 5 900 €,

### **DECIDE :**

- **de céder** la propriété communale rue des Anguignis, cadastré BC 311 au prix de 5 900 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'acte de vente.

***Adopté à l'unanimité***

## **DELIBERATION n°2016-03-028**

Rapporteur : Monsieur CORJON

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 71 RUE DE LA CERISAILLE**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable, et ayant notamment maintenu le droit de préemption urbain sur la zone nord de Montission comprise entre la rue de la Cerisaille, la rue de Rosette, la rue de la Corne et la rue Haute,

VU la déclaration d'intention d'aliéner en date du 8 février 2016 adressée par Maître PLEAU, Notaire à Olivet, pour la propriété bâtie, sise 71 rue de la Cerisaille, cadastrée section AH n° 387 d'une surface de 7 a 57 ca,

**CONSIDERANT** que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

#### **DECIDE :**

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété cadastrée section AH n°387 d'une surface de 7 a 57 ca, sise 71 rue de la Cerisaille.

*Adopté à l'unanimité*

## **DELIBERATION n°2016-03-029**

Rapporteur : Monsieur CORJON

### **DENOMINATION DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de dénommer la nouvelle voie allant de la rue de la Cerisaille à l'avenue Antoine CARRE,

#### **DECIDE :**

- **de nommer** la nouvelle voie allant de la rue de la Cerisaille à l'avenue Antoine CARRE, rue des Saules.

*Adopté à l'unanimité*

## **AFFAIRES DIVERSES**

Mme DELCROS signale un problème d'éclairage rue du Bois Girault entre le n° 35 et le 37.

Mme GRIVOTET signale qu'un administré qui a demandé un rendez-vous auprès de Monsieur BOIS et Mme HOUIS depuis un moment n'a toujours pas été recontacté.

Monsieur BOIS répond qu'il a toujours les coordonnées de la personne et qu'un rendez-vous pourra lui être accordé.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h15.

Monsieur Christian BOIS,  
Maire